

Banon
Simiane-la-Rotonde
Vachères
Oppédette
Ste Croix-à-Lauze
Reillanne
Montjustin
Céreste
Viens
St Martin-de-Castillon
Castellet
Saignon
Caseneuve
Gignac
Rustrel
Villars
Apt
Gargas
St Saturnin-les-Apt
Lioux
Murs
Joucas
Roussillon
Goult
Bonnieux
Lacoste
Ménerbes
Oppède
Les Beaumettes
St Pantaléon
Gordes
Cabrières-d'Avignon
Maubec
Robion
Les Taillades
Cavaillon



Commission Locale de l'Eau
du bassin versant du Calavon-Coulon

Révision du SAGE Calavon - Coulon

Synthèse des avis issus de la consultation



Synthèse des avis en date du 24 juillet 2014 et réponses apportées par la CLE du 10 septembre 2014

Entité consultée	Avis	Remarques	Réponses apportées par la CLE
<p>Services de l'Etat et établissements publics</p>	<p>Préfecture de Vaucluse – DDT 84 MISE 84</p> <p>Favorable</p>	<p>R2 : Difficile de justifier et d'appliquer l'interdiction de tout nouveau forage sur la partie médiane du bassin. Souhait d'un maintien de la règle uniquement sur bassin amont.</p> <p>R3 : Modifier le terme retenue collinaire</p> <p>R5 : Ne pas imposer systématiquement des contrôles amont aux industriels. Imposer le cas échéant selon impacts avérés par contrôle aval.</p> <p>R 6 : Modifier « aires d'alimentation de captages définies ultérieurement » par « aires d'alimentation de captages prioritaires du SDAGE »</p> <p>R 8 : propositions de compléter la rédaction de l'exception à la règle.</p> <p>R9 : Assurer une cohérence dans les enjeux affichés sur la partie aval du Coulon. Retirer le linéaire classé zone humide prioritaire, apparaissant non compatible avec les travaux de protection contre les inondations.</p>	<p><i>l'EVP indique une pression forte des forages domestiques (53% des prélèvements totaux estimés sur les 3 mois sensibles) et classe le bassin médian en situation d'équilibre. L'extension de la règle est donc parfaitement justifiée et logique. Maintien de la règle 2 en l'état.</i></p> <p><i>Ok. Remplacé par ouvrages de stockage</i></p> <p><i>Ok modifications apportées suite entretien avec DDT 84 = rajout du terme le cas échéant + distinguo clarifié entre suivi eaux superficielles et autosurveillance</i></p> <p><i>Ok reformulations faites et condition d'application rédigée</i></p> <p><i>Ok</i></p> <p><i>Proposition établie avec le SIRCC et la DDT 84 de déclassement de la ZH prioritaire aval Robion-Cavaillon mais aussi traversée Apt ; Reformulations de la règle en adéquation validées par la CLE</i></p>

	MISEN 04	Favorable	Nécessité d'assurer le portage et la mise en œuvre du contrat de rivière, outil opérationnel du SAGE	
	Comité de bassin	Favorable	<p>Demande de porter rapidement à connaissance et d'accompagner les collectivités pour la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme dans le délai de 3 ans à respecter.</p> <p>Demande de réaliser dans les délais les études « pollutions », ressources majeures et connaissance forages domestiques pour l'atteinte des objectifs de bon état.</p> <p>Nécessité de maintenir l'animation et la cohérence d'interventions entre structures à l'échelle du bassin</p>	<p><i>Ok. Guide d'application du SAGE et accompagnement prévus des collectivités (Cf D 90 et 91). Opération programmée en 2015</i></p> <p><i>Programmée au contrat de rivière mais sous condition des capacités financières de la structure porteuse.</i></p> <p><i>Oui. A garantir et à renforcer dans le cadre de l'application de la nouvelle compétence GEMAPI</i></p>
	DREAL PACA		Avis positif de l'autorité environnementale	
	COGEPOMI			
Chambres consulaires	Chambre d'agriculture 84			
	Chambre d'agriculture 04	Favorable	<p>D6, D8, D9 et D13 : lien fort entre ces 4 dispositions ressources en eau. Rappel de ne pas réviser les autorisations de prélèvements tant que les solutions de substitutions ne sont pas opérationnelles. Nécessité d'établir et d'appliquer dans un avenir proche un plan de gestion dans cette logique.</p> <p>D51 et D71 : prendre en compte la valeur économique et sociale des terres agricoles dans la gestion des zones inondables et de l'espace de mobilité.</p> <p>D74 et D75 : pour assurer la continuité écologique sans mettre en péril le maintien des activités agricoles, avoir une approche coûts</p>	<p><i>Ok. PGRE</i></p> <p><i>Cela est prévu par le SAGE et sera décliné dans sa mise en œuvre.</i></p> <p><i>Oui. Philosophie du SDAGE repris dans le projet de SAGE</i></p>

			bénéfices des éventuelles suppressions de seuil où des prises d'eau d'irrigation agricoles existent.	
	Chambre de commerce et d'industrie 84	Favorable	Demande à être associé lors de la mise en place du plan d'actions opérationnel afin d'établir des partenariats et des actions de sensibilisation auprès des entreprises.	<i>Oui (nécessaire rapprochement SIRCC = structure porteuse du 2^{ème} contrat rivière)</i>
	Chambre de commerce et d'industrie 04			
	Chambre des métiers et de l'artisanat 84			
	Chambre des métiers et de l'artisanat 04			
Conseils régional et généraux	Conseil régional PACA	Favorable	Demande de modification de la règle 9 soit en créant explicitement une exception à la règle pour les travaux portés par le SIRCC soit en déclassant les zones humides prioritaires concernées.	<i>Ok. Modifications carte + contenu R9 validées par la CLE</i>
	Conseil général 84	Favorable	Réserve associée à la règle 9 = le classement du secteur aval (Robion et Cavaillon) en zone humide prioritaire semble contradictoire avec la nécessité de poursuivre les travaux de mise en sécurité des populations	<i>Ok. Modifications carte + contenu R9 validées par la CLE</i>
	Conseil général 04	Favorable		
Communes	Banon			
	Simiane la Rotonde	Favorable		
	Vachères			
	Oppedette			
	Sainte Croix à Lauze			
	Reillanne			

Monjustin			
Céreste	Favorable		
Viens			
Saint Martin de Castillon	Favorable		
Castellet			
Saignon	Favorable		
Caseneuve	Favorable		
Gignac			
Rustrel			
Villars	Favorable		
Apt	Favorable	Sous réserve d'une réécriture de la R9 visant à répondre aux préoccupations de la collectivité de pouvoir œuvrer en faveur de la protection des biens et des personnes.	<i>Ok. Modifications carte + contenu R9 validées par la CLE</i>
Gargas	Favorable		
Saint Saturnin les Apt			
Lioux			
Murs	Favorable		
Joucas			
Roussillon			
Goult	Favorable	Réserve émise sur le classement en zones humides prioritaires qui apparaissent incompatibles avec la réalisation des travaux	<i>Ok. Modifications carte + contenu R9 validées par la CLE</i>

			hydrauliques d'aménagement prévus par le PAPI	
	Bonnieux	Favorable		
	Lacoste	Favorable		
	Ménerbes	Favorable		
	Oppède	Favorable		
	Les Beaumettes			
	Saint Pantaléon			
	Gordes			
	Cabrières d'Avignon	Favorable		
	Maubec			
	Robion	Défavorable	La commune de Robion considère les liens implicites entre le projet de SAGE et les projets d'aménagements hydrauliques pour la protection des biens et des personnes. Les considérant sur l'aval comme étant insuffisants et inégalitaires, demande est faite d'une étude approfondie pour une meilleure répartition des risques et un projet moins impactant pour la commune.	<i>Commune rencontrée avec le SIRCC pour exposer le projet SAGE et préciser le projet d'aménagement hydraulique du PACC (historique de concertation et d'études, niveaux de protection fixés et ajustement...). Souhait de la CLE d'une poursuite de la concertation et de recherche d'ajustements possibles (aussi bien techniquement, réglementairement et financièrement) dans le cadre de la mise en enquête publique du programme d'aménagement porté par le SIRCC</i>
	Les Taillades			
	Cavaillon	Favorable	Demande retrait classement linéaire afin d'assurer une cohérence dans les enjeux affichés entre zones humides prioritaires du	<i>Oui</i>

			Coulon aval où les travaux de protection doivent être réalisés.	
Groupements de collectivités	PNR Luberon	Favorable		
	EPTB Durance	Favorable	Réserve que des modifications soient apportées au projet de SAGE afin de concilier les enjeux de protection des milieux (notamment zones humides) avec ceux portés par le PAPI, de prévention des inondations	<i>Ok. rejoint remarques émises sur la règle 9</i>
	SIRCC	Favorable	Demande retrait classement linéaire afin d'assurer une cohérence dans les enjeux affichés entre zones humides prioritaires du Coulon aval où les travaux de protection doivent être réalisés.	<i>Ok</i>
	Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon	Favorable	idem	<i>Ok</i>
	Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse			
	Communauté de Communes du pays de Banon			
	Communauté de Communes de Haute Provence			
	SIAEP Durance Ventoux			
	SMAEP Durance Albion			
	Syndicat mixte du SCOT du bassin de vie de Cavaillon			